



Procès-verbal des délibérations du conseil Municipal du 12 juillet 2023

L'an deux mille vingt-trois, le douze juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, convoqué en séance ordinaire, par son Maire, Monsieur Hugues BRUN, par convocation en date du 5 juillet 2023, s'est réuni, à la Mairie. La séance a été publique.

Date d'affichage de la convocation : 5 juillet 2023

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 10

Nombre de conseillers votants : 13

Etaient présents : Mmes et Mrs BRUN Hugues, GENNETEAU, TAPHANEL, MARIN Patrick, DESBOIS, GUIGNON, DURAND, MARIN Jean-Hervé, BERTRAND, GOUTARD,

Etaient absents excusés » : Mr BRUN Etienne, Mr JAMONEAU, Mme VERAN, Mme DUMAS

Etait absente : Mme DE ARAUJO Marie-Sabine

Monsieur BRUN Etienne avait donné pouvoir à Monsieur BRUN Hugues

Monsieur JAMONEAU Geoffrey avait donné pouvoir à Monsieur DESBOIS Eric

Madame VERAN Christine avait donné procuration à Monsieur GOUTARD Frédéric

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer. Monsieur le Maire ouvre la séance.

Secrétaire de séance : Madame GENNETEAU a été élue secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du 9 juin dernier a été adopté à l'unanimité (13 votants)

Délib2023-28 – Enfance/jeunesse : restauration scolaire : tarifs et règlements intérieurs

Compte tenu de l'augmentation des tarifs du prestataire pour la fourniture et la livraison des repas, il accepte à l'unanimité (13 votants) de répercuter une partie de cette revalorisation sur le prix unitaire du repas de la restauration scolaire, applicable au 4 septembre 2023, à savoir :

- 3.80 €/repas pour les abonnements à l'année pour les jours fixes à l'année et pour toute modification transmise le jeudi avant 12 h 00 pour la semaine suivante ;
- 4.30/repas pour toute demande hors délai
- 1.30/repas pour les repas apportés pour les enfants bénéficiant d'un PAI
- 6.10 €/repas pour les repas à titre exceptionnel
- 6.10 €/repas pour les enseignants, agents, stagiaires et intervenants

Et autorise le Maire ou un Adjoint à signer les règlements modifiés.

Délib2023-29 – Enfance/jeunesse : garderie périscolaire : tarifs et règlement intérieur

A l'unanimité (13 votants) il reconduit les horaires d'ouverture et de fermeture de la garderie périscolaire, à savoir :

7 h 15 à 8 h 35 et 16 h 40 à 18 h 45

il maintient les tarifs de l'année scolaire précédente, à savoir :

- 2.00 € le matin,
- 2.00 € le soir,
- 3.00 € matin et soir
- Avec un minimum de facturation de 5 € par enfant et par mois

Et autorise le Maire ou un Adjoint à signer le règlement intérieur modifié.

Délib2023-30 – Enfance/jeunesse : CCTOVAL -avenant à la convention de mise à disposition des locaux relatif à la revalorisation liée à la hausse du coût de l'énergie

La CCTOVAL utilisant les locaux scolaires pendant les périodes scolaires, il approuve à l'unanimité (13 votants) l'avenant à la convention de mise à disposition des locaux afin de prendre en charge le surcoût des dépenses liées à l'énergie.

Enfance/jeunesse : construction d'un préau dans la cour de la maternelle

Compte tenu de la revalorisation du devis de plus de 30 % pour la construction du préau et en l'absence d'un devis d'un maçon pour les fondations, le projet est ajourné et reporté ultérieurement, pouvant faire l'objet d'une subvention du Conseil Départemental, dans le cadre du FDSR 2024.

Délib2023-31 – Enfance/jeunesse : convention pour l'utilisation d'un terrain municipal pour l'année scolaire 2023-2024 par le Collège Bernard de Fontenelle

Les élèves du collège ne disposant plus de terrain pour les activités extérieures, il autorise à l'unanimité (13 votants) la mise à disposition du stade municipal au profit des élèves du Collège Bernard de Fontenelle pour les périodes du 01/09/2023 au 31/10/2023 et du 01/03/2024 au 05/07/2024.

Délib2023-32 – Budget – décision modificative n° 2

En raison de l'achat d'une tonne à eau d'une capacité de 4 400 litres équipée d'une moto-pompe thermique et d'un enrouleur de 50 mètres, adaptable derrière le tracteur pour un montant de 8 880.00 €, il autorise à l'unanimité (13 votants) la décision modificative n° 2 au budget.

Délib2023-33 – Budget – prise en charge des frais d'obsèques d'un administré

Vu le décès en novembre 2022 d'un administré sans famille et sans ressource et vu l'obligation aux communes de prendre en charge les frais d'obsèques, il accepte à l'unanimité (13 votants) de régler les Pompes Funèbres Hervé pour un montant de 2 437.69 € (correspondant au solde).

Délib2023-34 – Convention pour la mise en œuvre d'un dispositif d'animation pour les aînés sur 7 communes du territoire communautaire

A l'unanimité (13 votants) il approuve la convention de la CCTOVAL permettant de mettre en place un projet d'animation et de vie sociale pour les aînés du territoire et s'engage à financer sur 3 exercices budgétaires la somme de 1 000.00 €/an, 2023 comprise.

Délib2023-35 – CCTOVAL : modification des statuts

Il approuve à l'unanimité (13 votants) la modification des statuts de la CCTOVAL, notamment la reprise de la compétence périscolaire par la commune de Côteaux sur Loire ainsi que la modification de la compétence Aire de camping -cars.

Délib2023-36 – CCTOVAL : convention de mutualisation du service d'assainissement collectif des eaux usées

Il autorise à l'unanimité (13 votants) le Maire ou un Adjoint à signer l'avenant à la convention de mutualisation du service d'assainissement collectif des eaux usées, permettant aux agents communaux d'entretenir quotidiennement la station d'épuration et le poste de refoulement jusqu'au 31 décembre 2023, moyennant une participation financière de la CCTOVAL.

Délib2023-37 – Prestation de maintenance et de contrôle technique des poteaux d'incendie communaux

Vu l'obligation aux communes d'assurer la défense extérieure contre l'incendie et notamment la maintenance et le contrôle technique des poteaux d'incendie communaux, il approuve à l'unanimité (13 votants) la convention de l'entreprise VEOLIA, pour une durée de trois ans, représentant 44.00 € HT par prise d'incendie visitée/an et 140 € HT par plan de situation des hydrants. Au 1^{er} janvier 2023, la commune dispose de 49 poteaux d'incendie.

Délib2023-38 – Convention d’occupation du bureau annexe de la Mairie – ADMR – modification de l’indice de base de revalorisation des loyers

Il accepte de modifier par avenant la convention d’occupation du bureau annexe de la Mairie – ADMR, en prenant en compte l’indice du troisième trimestre au lieu du quatrième trimestre pour la revalorisation des loyers, prenant effet au 1^{er} janvier 2024.

Questions diverses :

- **Logement/commerce Lathan Dû** : Comme suite et pour répondre à une demande d’utilisation d’une partie du logement en réserve par le commerce Lathan Dû, une étude pour des travaux d’isolation sera réalisée prochainement concernant le logement.
- **Boulangerie** : Mr et Mme CAMUS souhaitent vendre leur commerce à la commune, ou à un futur repreneur. Une étude sera réalisée en partenariat avec la Chambre des Métiers d’Indre et Loire et la CCTOVAL.
- **Cartes postales du village** : des cartes postales agrandies seront disposées prochainement dans les rues, permettant un itinéraire de découverte du village.

**Le Maire,
Hugues BRUN**

**La Secrétaire de Séance,
Cécile GENNETEAU**